

*Proposition présentée par les députés :*

*MM. Christo Ivanov, Eric Leyvraz, Marc Falquet, Thomas Bläsi, Stéphane Florey, Patrick Hulliger, Patrick Lussi, Norbert Maendly, André Pfeffer*

*Date de dépôt : 20 septembre 2018*

## **Proposition de motion**

**J'y vis, j'y circule. Commerçants, piétons, cyclistes, automobilistes et riverains : tous gagnants avec une meilleure surveillance et coordination des chantiers**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la surcharge dont sont victimes les infrastructures routières genevoises ;
- les multiples chantiers à l'arrêt pendant la période estivale ;
- le manque de coordination entre les divers acteurs impliqués (canton, communes, entreprises) ;
- la hausse du nombre de déplacements attendue ces prochaines années ;
- l'impact négatif sur la circulation routière de divers projets créant artificiellement des bouchons ;
- la dégradation de la qualité de vie des riverains des chantiers routiers s'éternisant ;
- les risques en matière de sécurité, notamment pour les piétons, les cyclistes, les personnes âgées ou à mobilité réduite ;
- qu'une même route peut être ouverte plusieurs fois à quelques mois d'intervalle ;
- les interruptions prolongées de chantiers et les retards constatés ;
- les répercussions sur l'ensemble du territoire cantonal d'un chantier situé sur la voirie d'une commune ;

- la diminution du chiffre d'affaires et de la clientèle des commerces environnant ces chantiers ;
- les risques d'un déplacement de la clientèle en France voisine ;
- la perte de compétitivité provoquée à l'économie genevoise ;
- la nécessité d'améliorer la coordination et la surveillance des chantiers en vue d'éviter le chaos ;
- que, malgré le groupe stratégique de la plateforme de chantiers et de mobilité (PCM), les dysfonctionnements subsistent et sont constatés par les riverains, les commerçants et les utilisateurs de la route ;
- que tous les modes de transports sont impactés, y compris la mobilité douce,

invite le Conseil d'Etat

- à établir une stratégie commune avec l'ensemble des communes genevoises et en particulier la Ville de Genève en vue d'améliorer la surveillance et la coordination des chantiers entravant la mobilité ;
- à étendre la coordination des chantiers entravant la mobilité à l'ensemble des acteurs impliqués, tels que les établissements de droit public ou les entreprises de télécommunications ;
- à déléguer la tâche de coordinateur cantonal des travaux à un collaborateur au sein de la DGT ;
- à appliquer les mesures du plan d'action Plateforme chantier mobilité à l'ensemble des chantiers sur la voie publique.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Plateforme chantier mobilité (PCM) rattachée à la direction générale de transports (DGT) a pour but de maîtriser les impacts sur la circulation. Si d'une manière générale le plan d'action est à saluer, trop peu de chantiers sont malheureusement concernés par la PCM. Certains chantiers, peut-être trop petits, échappent à la surveillance de la DGT.

Un article de la *Tribune de Genève* datant du 4 août 2018 a relaté le mécontentement des habitants et des commerçants dans divers secteurs de la Ville de Genève. A la rue Voltaire, des commerçants déplorent que des travaux commencés à la fin du mois de mai 2017 ne soient toujours pas achevés. En effet, en été, alors que la circulation faiblit, les travaux entamés ont marqué une pause de trois semaines, manquant une opportunité de terminer les interventions avant la rentrée et la hausse du nombre de véhiculant transitant par cette artère. A l'avenue Saine-Clotilde, les commerçants déplorent la lenteur de travaux donnant une mauvaise image de la Ville auprès des touristes. Des travaux menés par les SIG prolongent la fermeture partielle de la rue du Village-Suisse, dont les travaux auraient dû s'achever il y a quatre mois. Quant à la rue Prévost-Martin, elle connaît à nouveau des travaux, alors qu'elle venait d'être ouverte en 2016. Bien que situés sur le territoire de la Ville de Genève, qui est maître de sa voirie, les travaux menés sur cette commune se répercutent souvent sur l'ensemble du canton. D'où la première invite demandant d'établir une stratégie commune avec la Ville de Genève en vue d'améliorer la surveillance et la coordination des chantiers sur le territoire de la Ville de Genève.

La PCM a été constituée par le Conseil d'Etat pour anticiper, coordonner et informer. Elle est composée d'un groupe stratégique, d'un groupe opérationnel et d'un groupe de communication, le tout sous l'égide du Conseil d'Etat. En théorie, la PCM a pour buts principaux de coordonner les chantiers entre eux pour éviter des désagréments en matière de mobilité et prévenir et communiquer au sujet des chantiers en matière de mobilité afin d'anticiper et minimiser les inconvénients. La direction générale du génie civil, la DGT, la police, les SIG, le CEVA, les TPG et la Ville de Genève participent à la PCM ainsi que l'OFROU. Le but de la PCM, de maîtriser l'impact des chantiers en termes de mobilité, n'est, à ce jour, pas encore atteint. Les propos rassurants tenus en commission quant aux objectifs

d'anticipation et de minimisation des nuisances contrastent avec les observations faites au quotidien par les Genevois. Le constat est qu'à Genève des chantiers sont menés, qu'une même route est éventrée, refermée, puis à nouveau éventrée une ou deux années plus tard. Avec une meilleure coordination, les interventions auraient pu être réalisées en même temps.

Les commerces locaux environnés par des travaux constatent une diminution de leur clientèle et de leur chiffre d'affaires et observent avec inquiétude la réalisation d'immenses centres commerciaux en France voisine, disposant d'immenses parkings gratuits. A titre d'exemple, les commerçants du quai des Bergues, qui endurent depuis plus de deux ans des travaux avec interruption de circulation et suppression de places de stationnement, disent subir une baisse de leur chiffre d'affaires de l'ordre de 30%.

Sur la voie publique, la multiplicité de chantiers insuffisamment coordonnés péjore toutes les formes de mobilité. Pour les piétons et les cyclistes, des problèmes de sécurité se posent également lorsqu'un trottoir ou une piste cyclable disparaît abruptement à cause d'un chantier. Autant d'éléments accidentogènes qu'une meilleure coordination des chantiers permettrait de réduire.

De petits chantiers échappent au « radar » de la PCM, bien qu'ils posent parfois davantage de désagréments aux usagers que certaines interventions plus conséquentes. Des interventions menées par la Ville de Genève, telles que celles mentionnées ci-dessus, semblent être abordées de manière différente et tacitement autorisées à se prolonger, d'où l'importance d'une vision globale au travers de la PCM afin que tous les chantiers sans exception bénéficient du même traitement. Cela serait possible si une personne au sein de la DGT était appelée à coordonner l'ensemble des chantiers.

La patience des riverains et des commerçants est à bout. Les usagers de la route, indépendamment du mode de transport utilisé, sont exaspérés par ces interminables chantiers. Cette coordination inadéquate pèse également sur notre bilan énergétique, mis à mal par la production de déchets de chantiers supplémentaires, l'allongement des trajets des usagers de la route, les émissions polluantes résultant des embouteillages et des détournements du trafic.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.